

# INITIATIVE POUR LA FORÊT DE L'AFRIQUE CENTRALE (CAFI)

## Déclaration Conjointe

29 Septembre 2015



### PREAMBULE

*Reconnaissant* les multiples biens et services écosystémiques fournis par la forêt d'Afrique centrale - la deuxième plus grande forêt tropicale du monde - en particulier sa contribution à l'atténuation des changements climatiques, à la préservation de la biodiversité et au développement durable, et le rôle essentiel que ces forêts jouent pour les moyens d'existence des populations et communautés qui dépendent de la forêt;

*Reconnaissant* que la pression sur la forêt augmente, que les réformes en vue d'orienter les économies de l'Afrique centrale dans une voie de développement durable sobre en carbone doivent être renforcées, et que les efforts pour sauver cette forêt sont souvent dispersés, non-coordonnés et sous-financés;

*Soulignant* que les moteurs de la déforestation dans la région sont multiples, à la fois directs et indirects, et souvent liés à la faiblesse de gouvernance et d'application de la loi, à un manque d'aménagement du territoire; une absence de sécurisation foncière pour les populations et les communautés locales, une pauvreté et pression démographique importantes, ainsi qu'à une insécurité alimentaire et un manque de revenus, et que les mesures visant à lutter contre la déforestation auront à répondre à ces causes sous-jacentes afin de permettre aux pays de la région de se développer et de prospérer, tout en gérant durablement leurs ressources naturelles;

*Reconnaissant* les progrès accomplis par les pays d'Afrique centrale dans la mise en place de conditions favorables; de politiques ambitieuses et de nouveaux mécanismes institutionnels pour lutter contre l'exploitation illégale de la forêt, réduire la déforestation et la dégradation forestière et mettre en œuvre des stratégies de développement sobres en carbone - ainsi qu'une tendance croissante au niveau mondial d'engagements par le secteur privé en faveur de filières agricoles sans impact sur la forêt;

*Rappelant* que, selon les Accords de Cancun, un financement accru, nouveau et additionnel, adéquat et prévisible est accordé aux pays en développement;

*Reconnaissant* les limites des moyens propres des pays d'Afrique centrale ainsi que les limites des initiatives multilatérales existantes pour canaliser les investissements préalables nécessaires à la mise en œuvre de réformes essentielles et répondre aux moteurs de la déforestation en Afrique centrale.

### OBJECTIFS

Sur cette base, les pays d'Afrique centrale au couvert forestier humide élevé (au-delà de 20 000 km<sup>2</sup>) et une coalition de bailleurs engagés ont décidé de conclure un partenariat et d'établir l'Initiative forêt de l'Afrique centrale (dont le sigle en anglais est CAFI). L'objectif de cette initiative est de reconnaître et de préserver la valeur de la forêt dans la région dans l'optique d'atténuer les changements climatiques, de réduire la pauvreté et de contribuer au développement durable. Cet objectif sera réalisé à travers la mise en œuvre par les pays de cadres d'investissement de développement sobre en carbone holistiques qui incluent des réformes politiques et des mesures nationales portant sur les facteurs de déforestation et la dégradation des forêts. La gamme des activités devant être soutenues dépendra du contexte spécifique du pays et de la dynamique des moteurs. L'Initiative sera un forum de partenariat et de partage des expériences entre pays.

## ENGAGEMENTS DES PAYS BAILLEURS

Grâce à l'Initiative Forêt de l'Afrique Centrale, les bailleurs s'engagent à assurer une meilleure coordination et harmonisation entre eux et à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des cadres nationaux d'investissement développés par les pays d'Afrique centrale. Une partie de l'appui des bailleurs de fonds sera canalisée à travers un mécanisme de financement distinct géré par le Bureau des Fonds Fiduciaires Multipartenaires des Nations Unies. Des contributions complémentaires au travers d'autres canaux seront aussi encouragées. L'Initiative sera ouverte aux bailleurs de fonds publics et privés.

## ENGAGEMENTS DES PAYS PARTENAIRES

Les pays partenaires d'Afrique centrale à haut couvert forestier qui choisissent d'adhérer à l'Initiative s'engageront à élaborer et à mettre en œuvre des cadres d'investissement pour conduire les réformes nationales et soutenir divers programmes multisectoriels visant des changements transformationnels réduisant les émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière. Ces cadres nationaux d'investissement seront élaborés d'une manière transparente et participative, respecteront les sauvegardes environnementales et sociales établies, et seront liés aux cycles de planification généraux du pays, ainsi qu'à sa vision globale de développement.

## COOPERATION SUD-SUD

CAFI encourage et est disposée à soutenir des programmes de coopération triangulaire et Sud-Sud. Les pays tiers et des organisations internationales intéressés sont invités à participer au CAFI par des programmes qui visent, en particulier, le renforcement des capacités, l'échange d'expériences et la mise à disposition d'expertise pour la mise en œuvre de politiques qui contribueront à l'atteinte des résultats fixés par CAFI, et à répondre aux moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière.

## MISE EN ŒUVRE

L'Initiative a un objectif de capitalisation initiale d'un minimum de 500 millions de dollars américains pour la période 2015-2025. La possibilité de solliciter un cofinancement d'autres sources, y compris le Fonds Vert pour le Climat en faveur des programmes nationaux à travers des entités accréditées appropriées sera explorée.

L'Initiative permettra de financer un cadre national d'investissement par pays éligible à la demande du gouvernement national au plus haut niveau sur la base d'un engagement fort à mener des réformes qui répondent aux moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière. L'Initiative aura une approche basée sur la performance avec des décaissements basés sur des objectifs convenus.

Lors de l'approbation d'une allocation financière à un tel cadre national d'investissement, une lettre d'intention convenue entre le pays partenaires et les bailleurs de l'Initiative précisera les engagements mutuels relatifs aux investissements. En raison du caractère transversal de ces investissements, la mise en œuvre des programmes devra être pilotée par un groupe de travail de haut niveau interministériel sous la supervision d'un ministère ou d'une entité gouvernementale transversal en charge de la coordination des financements et des réformes.

### PAYS ET ORGANISATIONS SOUTENANT LA CRÉATION DE CAFI

Pays partenaires d'Afrique centrale : République du Cameroun, République de la Guinée équatoriale, République gabonaise, République centrafricaine, République démocratique du Congo et République du Congo

Pays et organisations bailleurs : République fédérale d'Allemagne, République française, Royaume de Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union européenne

Partenaires Sud-Sud: République fédérative du Brésil

